

Établir un bilan sensori-moteur André Bullinger

RS7570 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	331
Formacode(s)	43454
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	30/04/2026
Date d'échéance	30/04/2028

Certificateur(s)

IFAB · SIRET : 80292974500023

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le bilan sensori-moteur André Bullinger est un outil d'évaluation clinique élaboré à partir des travaux du psychologue du développement André Bullinger, reconnu pour ses recherches sur l'organisation tonico-posturale, les systèmes sensoriels et la construction des représentations corporelles chez l'enfant. Cet outil vise à observer et à analyser comment une personne – bébé, enfant ou adulte – mobilise ses compétences sensorielles, motrices, posturales et relationnelles dans différentes situations concrètes, en tenant compte de l'interaction entre ces systèmes.

Le bilan permet ainsi de comprendre le développement humain dans ses multiples dimensions : sensorielle (perception, hypersensibilité, régulation), développementale (processus d'organisation du corps et de l'espace), instrumentale (utilisation fonctionnelle du corps), émotionnelle (expression des affects, ajustements toniques) et relationnelle (engagement dans l'échange, interactions avec autrui). Il s'agit d'une lecture dynamique du fonctionnement sensori-moteur, qui met l'accent sur les processus d'adaptation et de régulation corporelle.

Cette certification atteste de la capacité du professionnel à établir un bilan sensori-moteur André Bullinger dans des conditions cliniques adaptées, à identifier les conduites sensori-motrices caractéristiques d'un profil de développement, et à en analyser les dynamiques pour formuler des hypothèses de travail et proposer des orientations d'accompagnement individualisées. Elle repose sur la maîtrise des outils d'observation, de la passation filmée, de l'analyse différenciée des systèmes sensoriels et moteurs, ainsi que de la restitution des résultats. Le Bilan Sensori-Moteur constitue ainsi un levier précieux pour éclairer les stratégies de prise en charge, particulièrement dans les contextes de troubles du neurodéveloppement, de polyhandicap, de prématurité ou encore de troubles sensoriels complexes.

Elle est adressée à un public de professionnels de santé : médecins, psychologues, professions paramédicales.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Introduire le Bilan Sensori-Moteur André Bullinger® au bénéficiaire et/ou à son entourage afin de créer une alliance thérapeutique et s'assurer que les conditions au bon déroulement du bilan sont réunies.

Organiser la captation du Bilan Sensori-Moteur André Bullinger® afin d'assurer que le bilan soit visionnable dans des conditions optimales.

Démarrer le Bilan Sensori-Moteur André Bullinger® afin de choisir le premier item à présenter et/ou la première sollicitation sensorielle adaptée.

Enchaîner les différentes phases du Bilan Sensori-Moteur André Bullinger® afin d'adapter les stratégies d'intervention et accompagner le développement du bénéficiaire de manière personnalisée.

Rédiger le rapport du Bilan Sensori-Moteur André Bullinger® afin de fournir une interprétation claire et argumentée du fonctionnement sensori-moteur du bénéficiaire et d'éclairer l'orientation vers les professionnels compétents lorsque nécessaire.

Analyser sa pratique professionnelle du Bilan Sensori-Moteur André Bullinger® afin d'ajuster ses pratiques, garantir

leur qualité et renforcer la pertinence de ses interventions.

Secteur d'activité et type d'emploi

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

La pratique du Bilan Sensori-Moteur André Bullinger s'inscrit dans un cadre réglementaire précis, encadrant les professions de santé et garantissant des pratiques de qualité, sûres et éthiques. Voici une présentation des principales réglementations applicables, illustrant leur lien direct avec l'utilisation du bilan.

- Cadre légal des pratiques et interventions

Le Code de la santé publique

, jouent un rôle clé dans la prescription et l'interprétation des bilans sensori-moteurs André Bullinger®. Les médecins s'appuient sur cet outil pour affiner leurs diagnostics et planifier des interventions thérapeutiques adaptées, notamment dans le cas des troubles neurologiques ou développementaux. Les psychologues, réglementés par la même loi que les psychomotriciens, intègrent le Bilan Sensori-moteur André Bullinger dans leurs évaluations cliniques, enrichissant ainsi leur compréhension des troubles comportementaux ou émotionnels. Les ergothérapeutes et orthophonistes, conformément à leurs décrets spécifiques, utilisent également cet outil pour concevoir des programmes de rééducation adaptés aux capacités sensorielles et motrices des patients.

La profession de psychomotricien est encadrée par la loi n°85-772 du 25 juillet 1985

et le décret n°88-659 du 6 mai 1988

, définissant les conditions d'exercice, les compétences requises et les actes autorisés. Le Bilan Sensori-moteur André Bullinger s'intègre pleinement dans leurs prérogatives, leur formation spécialisée en psychomotricité leur permettant d'évaluer avec précision les interactions sensorielles, motrices, cognitives et émotionnelles des patients. Le diplôme d'État, obtenu après trois ans d'études, atteste de leur capacité à utiliser cet outil complexe dans divers contextes cliniques.

Les pratiques évaluatives et thérapeutiques liées au Bilan Sensori-moteur André Bullinger doivent s'inscrire dans le respect des codes de déontologie des différentes professions de santé. Cela inclut des obligations légales, telles que le consentement éclairé des patients ou la documentation détaillée des interventions.

- Protection des données et confidentialité

Depuis l'entrée en vigueur du Règlement Général sur la Protection des Données

(RGPD) en mai 2018, l'utilisation du Bilan Sensori-Moteur André Bullinger, notamment lorsqu'elle inclut une captation vidéo des séances, implique des obligations strictes en matière de gestion des données personnelles des patients. L'enregistrement vidéo, souvent utilisé pour analyser les réponses tonico-posturales et les interactions sensorielles, doit être réalisé avec le consentement éclairé du patient ou de ses représentants légaux, en précisant les finalités, la durée de conservation et les mesures de sécurisation des données. Ces vidéos, qui constituent un support essentiel pour affiner l'évaluation et objectiver l'évolution des patients, doivent être stockées et traitées en garantissant leur confidentialité et leur protection contre tout accès non autorisé. Par ailleurs, les patients disposent de droits renforcés sur leurs données (accès, rectification, suppression), assurant une utilisation éthique et transparente du bilan tout en consolidant la confiance dans cet outil d'évaluation clinique.

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Être un professionnel de santé : médecin, psychologue, professions paramédicale

Justifier d'au moins deux années d'expérience clinique après l'obtention du diplôme relevant de leur profession de santé

Disposer d'un terrain de pratique clinique permettant de réaliser un bilan sensori-moteur André Bullinger filmé, indispensable pour répondre aux modalités d'évaluation certificatives détaillées dans le référentiel (mise en situation professionnelle réelle)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

3 professionnel de la santé formé au bilan sensori-moteur, le pratiquant dans son exercice professionnel depuis au moins 3 ans en autonomie, dont au moins 2 membres sont extérieurs à l'organisme certificateur

Base légale

Date de décision	30/04/2026
Durée de l'enregistrement	2 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	30/04/2028
Date de dernière délivrance possible	30/10/2028

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2025	3	—	—	—

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/7570/>